

Mme [REDACTED]
[REDACTED]
93 [REDACTED]

V/Réf. : [REDACTED]
N/Réf. : [REDACTED]

Objet : Réponse à votre courrier

Brétigny-sur-Orge, le [REDACTED] février 2016

Madame [REDACTED],

J'accuse réception de votre courrier, daté du [REDACTED] février 2016, par lequel vous souhaitez des rapports de mesure et des rapports d'expert qui démontrent que le compteur Linky n'induit pas de rayonnements supplémentaires au sein de votre logement. Pour l'heure, nous ne sommes pas en mesure de vous apporter de tels rapports. En revanche, vous trouverez ci-dessous des réponses à certaines de vos interrogations.

Le signal CPL du compteur Linky ne « rayonne » pas dans la maison. Les appareils électriques dans les maisons ne réémettent pas le signal CPL envoyé par le compteur Linky. Le « blindage » des câbles n'est donc pas nécessaire. Le compteur Linky utilise une bande de fréquence spécifique (CENELEC A) réservée à ERDF afin d'éviter toute interférence avec d'autres équipements. Je vous rappelle qu'il n'utilise pas le wifi, n'émet pas de micro-ondes et n'émet pas en permanence. Il ne transmet des données que quelques secondes par jour.

Le compteur Linky émet des ondes électromagnétiques, comme tout appareil électrique sous tension (fer à repasser, grille pain...) et comme le compteur actuel. Il est un appareil basse puissance (environ 1 Watt) qui émet beaucoup moins d'ondes électromagnétiques que d'autres appareils de la vie courante (téléphone portable, télévision, micro-ondes...).

Il respecte l'ensemble des normes sanitaires françaises et européennes, lesquelles sont très restrictives concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques :

- Recommandation du conseil de l'Union Européenne n° 1999/519/CE du 12/07/99 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques ;
- Norme française NF EN 50470 de février 2007 relative aux équipements de comptage d'électricité ;
- Norme française NF EN 55022 de juin 2012 relative aux appareils de traitement de l'information - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure ;
- Norme Française EN 50065 de juillet 2012 relative à la transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences utilisée par le CPL bas débit.

ERDF est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

erdf.fr

Adresse :
TSA 12345
91220 Brétigny sur Orge
Tél. : +33 (1) 0 800 054 659
Fax : +33 (1) 01 69 88 77 89

ERDF – Électricité Réseau Distribution France
SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 euros
Tour ERDF – 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14001 pour l'environnement

Les ondes électromagnétiques ne sont pas classées comme des agents cancérogènes (catégorie 1), ni cancérogène probable (catégorie 2A). Elles sont classées dans la catégorie 2B, celle des agents « peut-être cancérogènes » pour l'homme. Dans cette catégorie, on retrouve des produits de la vie courante tels que le café ou les légumes marinés.

Une expérimentation 'grande nature' du compteur communicant Linky a été lancée en Mars 2010, par ERDF, dans l'agglomération de Lyon et le département d'Indre et Loire. A cette occasion, ERDF a déployé un parc de près de 300 000 compteurs évolués. **Cette expérimentation n'a, à notre connaissance, révélé aucun désagrément pour la santé.** Les compteurs LINKY sont différents de ceux installés au Canada, en Espagne ou en Californie qui communiquent par ondes radio (alors que les nôtres communiquent par CPL) et qui causaient des troubles avérés sur la santé (dont des maux de tête, des bourdonnements d'oreille, des nausées, des acouphènes et des troubles cardiaques). Ces compteurs-ci sont d'ailleurs retirés petit à petit du marché.

ERDF est assuré en cas de sinistre engageant sa responsabilité. Cependant, nous ne fournissons pas d'attestation d'assurance.

Pour votre information, sachez également que la pose des compteurs Linky, sur votre commune, interviendra entre Janvier 2017 et Décembre 2018.

Je tiens à vous rappeler que la décision de généralisation des changements de compteurs électriques a été prise le 9 Juillet 2013 par le Premier Ministre. ERDF est donc tenu d'assurer cette opération de remplacement des compteurs, lesquels sont la propriété des autorités concédantes.

De plus, il est prévu dans votre contrat de fourniture d'électricité qu'ERDF puisse procéder au remplacement des compteurs pour tenir compte d'évolutions technologiques : la mise en place des compteurs LINKY s'inscrit bien dans ce cadre.

Demeurant particulièrement attentive à toutes les observations visant à améliorer la qualité de nos prestations et soucieuse de conserver votre confiance, je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Brigitte LAMBESEUR
Responsable de Groupe Support Client Linky



ERDF est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

erdf.fr

Adresse :
TSA 12345
91220 Brétigny sur Orge
Tél. : +33 (1) 0 800 054 659
Fax : +33 (1) 01 69 88 77 89

ERDF - Électricité Réseau Distribution France
SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 euros
Tour ERDF - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14001 pour l'environnement